

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT MARS

DEUX MILLE VINGT-SIX

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du seize mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Vincent BLED, Guy BRETECHER, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Séverine CRAIPEAU, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Olivier GAUTIER, Adélaïde GEINDREAU, Pascal GIBOULEAU, Aurélia GONAND, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Patrick LAIDIN, Jean LEGRIP, Elham MADI-HUET, Christophe MARIONNEAU, Stéphanie MICHENAUD, Thierry NAVARRE, Marjorie PONZO, Lucie PROUTEAU, Nathalie PROUTEAU, Magali PUAUD, Franck ROY, Edwige SOUCY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Corinne VRIGNEAU.

Membres élus : 33

Présents : 31

Pouvoirs : 2

Excusés : 0

Secrétaire de séance : Jean LEGRIP.

Pouvoirs : Linda DELANOUE donne pouvoir à Stéphane DESPRES,
Dolores EPAUD donne pouvoir à Céline GUILLONNEAU.

Service des Affaires Générales

2 – Fixation du nombre des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 9 Adjoints.

Il est proposé la création de 9 postes d'Adjoints.

Vu l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de créer 9 postes d'Adjoints,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Fixe à 9 le nombre des Adjoints au Maire.



VOTE :

OUI : 33

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Jean LEGRIP
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **26 MARS 2026**
Au registre

AIZENAY, le 23 mars 2026.